

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom.....
Prénom.....
Fonction.....
Cabinet/ Organisme.....
Barreau.....
Adresse.....
.....
Téléphone.....
Télécopie.....
E-mail.....

Numéro de TVA figurant sur votre déclaration fiscale (**impératif**)

Assujetti à la TVA en tant que personne physique :

Numéro de TVA en cette qualité

BE _ _ _ _ _ (10 chiffres)

FR _ _ _ _ _ (11 chiffres)

Assujetti à la TVA en tant que personne morale :

Numéro de TVA en cette qualité

FR _ _ _ _ _ (11 chiffres)

Non Assujetti à la TVA

Entretiens Européens

« **LE DROIT EUROPÉEN DE LA FAMILLE** »
Vendredi 1^{er} octobre 2010

Participation aux frais par personne : 175 euros TTC**

Avocat-stagiaire : 135 euros TTC**

Elève-avocat : 115 euros TTC**

*Nos formations bénéficient d'une prise en charge par le FIFPL
(pour de plus amples informations nous contacter)*

Inscription sur notre site www.dbfbruxelles.eu ou par envoi du présent bulletin par fax au 00 32 2 230 62 77 ou par courrier à : Délégation des Barreaux de France, 1 Avenue de la Joyeuse Entrée, B-1040 Bruxelles.

Modalité de paiement : par virement bancaire (nous contacter) ou par paiement en ligne sur notre site www.dbfbruxelles.eu.

L'inscription ne sera effective qu'à réception du règlement.

*Cette date est indicative. La Délégation des Barreaux de France se réserve le droit de la modifier.

**30% de la participation en cas d'annulation signalée moins d'une semaine avant la manifestation. En cas d'annulation non signalée ou signalée moins de 48 h avant la date de la manifestation, la totalité de la participation sera conservée.

NOS MANIFESTATIONS

15 octobre - La place de l'avocat pénal dans le procès : un nouveau défi européen

26 novembre - Les derniers développements du droit européen de la concurrence

« ENTRETIENS EUROPÉENS »

LE DROIT EUROPÉEN DE LA FAMILLE

VENDREDI 1^{er} OCTOBRE 2010

DELEGATION DES BARREAUX DE FRANCE

DROIT EUROPEEN DE LA FAMILLE :
LES INSTRUMENTS DE LA COOPERATION JUDICIAIRE

Bruxelles - Vendredi 1^{er} octobre 2010

« Entretiens européens »



Délégation des Barreaux de France

Avenue de la Joyeuse Entrée, 1 - B-1040 Bruxelles
Tél : 0032 2 230 83 31 - Fax : 0032 2 230 62 77
valerie.hauptert@dbfbruxelles.eu - www.dbfbruxelles.eu



Inscriptions et informations
Délégation des Barreaux de France
Avenue de la Joyeuse Entrée, n°1
1040 Bruxelles
E-mail : valerie.hauptert@dbfbruxelles.eu
Site : www.dbfbruxelles.eu



DBF
Bruxelles
Délégation des Barreaux de France

VENDREDI 1^{er} OCTOBRE 2010

« ENTRETIENS EUROPÉENS »

LE DROIT EUROPÉEN DE LA FAMILLE



Délégation des Barreaux de France

La DBF organise une journée de formation consacrée à la pratique du droit européen de la famille.

Les situations juridiques transfrontalières (telles que le divorce, les successions, etc) confrontent les avocats praticiens du droit de la famille à des défis juridiques toujours plus nombreux.

De nouveaux textes au niveau européen et international ont un impact sur votre pratique quotidienne.

8 heures
de formation
validées !

9h15 - 9h30 : Propos introductifs

Monsieur Fernando Rui PAULINO PEREIRA, Secrétaire général, Chef d'unité « Justice civile », Conseil de l'Union européenne

LES DIVORCES TRANSFRONTALIERS

9h30 - 10h00 : Le règlement Bruxelles II bis : jurisprudence et difficultés d'application

Madame Isabelle REIN-LESCASTEREYRES, Avocate au Barreau de Paris

10h00 - 11h00 : La proposition de règlement « Rome III »

Monsieur Fernando Rui PAULINO PEREIRA, Secrétaire général, Chef d'unité « Justice civile », Conseil de l'Union européenne
Commission des affaires juridiques du Parlement européen

11h00 - 11h15 : Pause

LES SUCCESSIONS TRANSFRONTALIÈRES

11h15 - 11h45 : Les difficultés pratiques soulevées par les successions transfrontalières

Monsieur Hugues LETELLIER, Avocat au Barreau de Paris, Membre du Conseil de l'Ordre

11h45 - 12h30 : La proposition de règlement sur la loi applicable aux successions transfrontalières

Madame Claudine JACOB, Magistrate, Conseillère justice à la représentation permanente de la France auprès de l'UE

12h30 - 14h00 : Déjeuner sur place

AUTRES INSTRUMENTS EN MATIÈRE FAMILIALE TRANSFRONTALIÈRE

14h - 14h45 : Règlement 4/2009/CE en matière d'obligations alimentaires

Madame Marie SALORD, Magistrate, Ancienne Conseillère Justice de la Représentation permanente de la France auprès de l'UE pendant la Présidence française

14h45 - 15h15 : Le rôle des avocats dans les médiations familiales en Europe

Madame Carine VANDER STOCK, Avocate médiatrice et formatrice en droit familial collaboratif, Barreau de Bruxelles
Madame Andréanne SACAZE, Avocate au Barreau de Rouen, Présidente de la commission « Textes » du CNB

15h15 - 15h30 : Pause

15h30 - 16h00 : Les régimes matrimoniaux dans l'Union européenne

Madame Niovi RINGOU, Chef d'unité adjoint « Coopération judiciaire en matière civile », DG Justice, Commission européenne

16h00 - 16h30 : Les déplacements et rétentions illicites d'enfants en Europe

Madame Véronique CHAUVEAU, Avocate au Barreau de Paris

CONCLUSIONS DE LA JOURNÉE